

**ACCIOR SOLIS NANTES**  
**Société par Actions Simplifiée d'Expertise Comptable**  
**et de Commissariat aux Comptes au Capital de 19.900 Euros**  
**Siège Social : NANTES (44300)**  
**3 rue Edouard Nignon – Europarc de la Chantrerie**  
**RCS NANTES 527 849 616**

-oOo-

**DECISION DU PRESIDENT**

**DU 23 SEPTEMBRE 2025**

Le 23 septembre 2025 à 20 heures, Monsieur Sébastien CAILLAUD, agissant en qualité de Président de la société « ACCIOR ET ASSOCIES » elle-même actionnaire unique et Présidente de la société « ACCIOR SOLIS NANTES », immatriculée au RCS de LA ROCHE SUR YON sous le n° 804 530 616, a par les présentes, pris la décision suivante relative à :

- Constatation du passage de SAS Unipersonnelle en SAS pluripersonnelle suite à prêt d'actions ;
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités consécutives.

**PREMIERE DECISION - CONSTATATION DU PASSAGE DE SAS UNIPERSONNELLE EN SAS PLURIPERSONNELLE SUITE A PRET D' ACTIONS**

Le Président après avoir rappelé le prêt d'actions intervenu le 23 septembre 2025, à l'issue du procès-verbal de l'associée unique du 23 septembre 2025 ayant décidé de la transformation de la Société à Responsabilité Limitée en Société par Actions Simplifiée « unipersonnelle », constate le même jour le passage de facto de SAS unipersonnelle en SAS pluripersonnelle.

**DEUXIEME DECISION - ACCOMPLISSEMENT DES FORMALITES - POUVOIRS**

Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir partout où besoin sera, les formalités de publicité requises par la réglementation en vigueur.

-oOo-

Plus rien n'étant à délibérer, la séance est levée,

Et le présent procès-verbal a été signé par le Président.

